GAILLARD

CARTE NATIONALE D'IDENTITE (CNI)

PASSEPORT - MINEUR -

RDV prévu
Le _____
A_____
En cas d'empêchement, merci de nous prévenir

La Mairie de GAILLARD est équipée d'un dispositif de recueil. Les dépôts de demande de pièces d'identité se font sur RDV (cf. verso du document). Vous pouvez contacter une autre Mairie équipée d'un dispositif de recueil (cf. liste au verso). **La présence de l'enfant est obligatoire lors du dépôt de la demande avec tous les documents demandés** (à défaut il faudra fixer un nouveau RDV) **et lors du retrait du titre d'identité seulement pour les enfants de plus de 12 ans.**

Pièces à fournir dans tous les cas :

►**CERFA** (imprimé donné en Mairie) **rempli** ou **pré-demande remplie** sur internet (cf. informations au verso) et imprimée par vos soins. Bien remplir **l'autorisation parentale** (par le parent qui accompagnera l'enfant lors du RDV et de nationalité française). Bien indiquer la taille, la couleur des yeux et un numéro de téléphone portable **français** : vous recevrez un SMS lors de la réception en Mairie du titre d'identité (CNI et/ou passeport).

►**1 photographie d'identité (de moins de 6 mois) aux nouvelles normes, de face, centrée, sur fond clair, sans trace, non scannée, tête nue et droite, bouche fermée, expression neutre (pas de sourire), visage dégagé (pas de frange sur les sourcils), oreilles dégagées, pas de lunettes, yeux ouverts (regard droit).** Le visage (du menton au sommet de crâne cheveux compris) devra avoir une dimension minimum de 32 mm et maximum 36 mm.

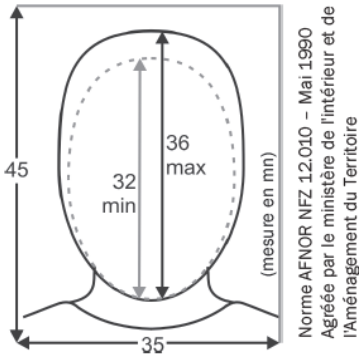

►**Justificatif de domicile :**

- Vous avez votre propre logement : une facture originale d'électricité, ou loyer, eau, téléphone même portable de moins d'un an - **Merci de l'imprimer -**
Par soucis d'économie, nous garderons la facture originale le temps de l'instruction du dossier et cette dernière vous sera rendue lors du retrait de la nouvelle CNI.
- Vous êtes hébergé : **une attestation d'hébergement** signée par l'hébergeur et indiquant depuis quelle date il vous héberge où doit figurer le nom de l'enfant (imprimé disponible en Mairie), **la copie d'une pièce d'identité de l'hébergeur** (CNI ou Passeport), **une facture au nom de l'hébergeur** (électricité ou téléphone datant de moins d'un an) et **un document officiel à votre nom** avec l'adresse datant de moins de 3 mois (CAF, Pôle emploi…).

Pièces à fournir selon votre demande :

□**Carte nationale d'identité** ou **passeport** à renouveler et **sa copie**
□**Carte nationale d'identité** et **sa copie**
□**Passeport sécurisé** délivré à partir du 1er avril 2006 **et sa copie**
□**Copie d'acte de naissance intégral datant de moins 3 mois** pour les villes qui n'ont pas dématérialisé leur état-civil.
NB : *Pour savoir si vous êtes concerné : www.ants.gouv.fr / les solutions / COMEDEC / villes adhérentes à la dématérialisation : saisir le département de naissance et la ville.* Si la ville adhère au service COMEDEC, il n'y a pas lieu de fournir un acte de naissance
Pour les personnes nées à l'étranger, elles n'ont pas à demander leur acte de naissance au Service Central de l'état-civil à Nantes.
□ Le cas échéant : **document prouvant la nationalité française et sa copie** : décret de naturalisation, déclaration ou certificat de nationalité (pour les personnes ayant acquis de droit la nationalité par naissance et résidence en France si la mention ne figure pas dans l'acte de naissance), manifestation de volonté, déclaration récognitive, livret militaire.
□**Copie du jugement de divorce** indiquant l'autorité parentale (**cas garde alternée** : justificatif de domicile de l'autre parent et copie de sa pièce d'identité).
□**Déclaration de vol** de la carte d'identité ou du passeport qui se fait uniquement au commissariat de police.
□**Déclaration de perte :**
- Faite en Mairie le jour du dépôt complet de la nouvelle demande de carte d'identité ou de passeport
- Faite au commissariat de police sans déposer la demande complète de nouveaux titres d'identité.

□**En cas de perte ou vol de la CNI : Timbre fiscal de 25€** *(voir votre assurance bancaire pour un remboursement éventuel)*
□**Pour l'établissement d'un passeport : Timbre fiscal de 17€** pour les enfants avant leur 15ème anniversaire
Ou **Timbre fiscal de 42€** pour les mineurs de 15 ans à la veille de leurs 18 ans.
Les timbres fiscaux sont à acheter dans un bureau de tabac ou sur internet : https://timbres.impots.gouv.fr
Attention, la Mairie ne vend pas de timbre fiscal et n'accepte pas d'argent.
□En cas de renouvellement anticipé du passeport, une **attestation** signée indiquant que vous renoncez aux droits fiscaux restants sur le passeport à renouveler.
□Le cas échéant : **original et copie du jugement de tutelle** et la copie de la pièce d'identité du tuteur (carte d'identité ou passeport).
□ **AUTRES** :_____

Liste des 32 autres communes équipées d'un dispositif de recueil des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité en Haute-Savoie

ABONDANCE	04.50.73.00.16	MORZINE	04.50.79.04.33
ANNECY	04.50.33.88.88	PERRIGNIER	04.50.72.40.24
ANNECY LE VIEUX	04.50.23.86.00	REIGNIER	04.50.43.40.03
ANNEMASSE	04.50.95.07.00	RUMILLY	04.50.64.69.20
BOEGE	04.50.39.10.01	SAINT GERVAIS	04.50.47.75.66
BONNEVILLE	04.50.25.22.00	ST JULIEN EN G.	04.50.35.14.14
CHAMONIX	04.50.53.11.13	SALLANCHES	04.50.91.27.27
CLUSES	04.50.96.69.00	SEYNOD	04.50.33.45.00
CRAN GEVRIER	04.50.88.67.00	SEYSSEL	04.50.59.27.67
CRUSEILLES	04.50.32.10.33	TANINGES	04.50.34.20.22
DOUVAINE	04.50.94.00.37	THONES	04.50.02.91.72
EPAGNY-METZ-TESSY	04.50.22.04.71	THONON LES B.	04.50.70.69.68
EVIAN	04.50.83.10.00	THORENS GLIERES	04.50.22.40.15
FAVERGES	04.50.32.57.57	VALLEIRY	04.50.04.30.29
FRANGY	04.50.44.75.96	VILLE LA GRAND	04.50.84.24.24
LA ROCHE SUR FORON	04.50.25.90.00	VETRAZ-MONTHOUX	04.50.37.32.09

MAIRIE DE GAILLARD

Organisation du service « pièces d'identité françaises »

Prise de RDV pour le dépôt des demandes : 04 50 39 76 30, service Etat-civil
RDV fixé au préalable toutes les demi-heures pendant les tranches horaires suivantes :
lundi – mardi – mercredi – vendredi de 9H à 11H30 et de 14H à 16H
Jeudi de 14H à 18H

Pas de RDV pour les remises de pièces qui se font entre 2 RDV
ou pendant les horaires d'ouverture de la Mairie :
lundi – mardi – mercredi – vendredi de 8H à 12H et de 14H à 17H
Jeudi de 14H à 18H30

GAIN DE TEMPS

Pensez à la Pré-demande en ligne (pas de CERFA à remplir)

Vous pouvez remplacer le document CERFA papier par une pré-demande en ligne en vous créant un compte sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : https://ants.gouv.fr

3 étapes :

1. Je créé mon compte sur le site https://ants.gouv.fr
2. Je remplis le document « Pré-demande » :

3 choix possibles selon le cas : CNI / Passeport / Double demande CNI-Passeport

Mise en garde : le parent nommé dans le cadre « autorité parentale » doit se présenter au RDV

3. J'imprime le récapitulatif que je présente lors de mon RDV

Achetez vos timbres fiscaux en ligne : sur le site : https://timbres.impots.gouv.fr

Pour information, un passeport toujours en validité peut se renouveler gratuitement en cas de changement d'état-civil par exemple. Le nouveau passeport sera valable moins de 10 ans, selon la validité restante de l'ancien passeport.